

Cossé-le-Vivien, le 31 mai 2019



Mairie de COSSÉ-LE-VIVIEN

Rue de Nantes – B.P. 65
53230 COSSÉ-LE-VIVIEN

Tél. 02.43.98.80.24

Télécopie 02.43.98.97.65

► **Site Internet** : www.cosse-le-vivien.fr
Courriel : mairie@cosse-le-vivien.fr

► **Site Internet du Musée communal** :
www.musee-robert-tatin.fr

**CONVOCATION
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Cher(ère) Collègue,

Par la présente, je vous invite à participer à la prochaine réunion de Conseil Municipal qui aura lieu le :

Judi 06 juin 2019 à 20h30

**Salle du conseil municipal
Mairie de Cossé-le-Vivien**

I - Affaires générales – Personnel communal

Délégation du conseil municipal au Maire – compte rendu des décisions prises en vertu de l'article L2122-22 du code général des collectivités territoriales

Servitude octroyée à l'entreprise ENEDIS pour le passage d'une ligne électrique : autorisation donnée au Maire pour régularisation par acte notarié

II – Cadre de vie – Communication et Action sociale

III – Affaires culturelles et touristiques

Subvention exceptionnelle à la commune de Ballot

Commission Affaires culturelles et touristiques : synthèse du compte-rendu de la réunion du 22 mai 2019

IV – Affaires scolaires et périscolaires

V – Urbanisme

Lotissement Neuville : choix des entreprises

Territoire d'énergie Mayenne : validation des projets d'éclairage de la route de Montjean et du parvis de la salle du FCC

VI – Sport – Vie associative – Jeunesse

USMC : attribution d'une subvention exceptionnelle pour le jumelage avec Koungou

Association "Septant'aide" : attribution d'une subvention exceptionnelle

Commission Sport-Vie associative-Jeunesse : synthèse du compte-rendu de la réunion du 3 juin 2019

VII – Finances – Bâtiment

Ilôt Grande Rue : attribution d'un droit de passage aux propriétaires de la "Maison Carré"

Production d'énergie renouvelable : création d'un budget annexe

Collège Saint-Joseph : avenant à la convention de fourniture de repas

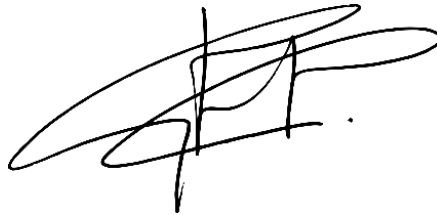
VIII – Affaires intercommunales

/

Comptant sur votre présence,

Veillez agréer, Cher(ère) Collègue, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Le Maire,



Christophe LANGOUËT

